

Attaques au Burkina Faso

Des militaires radiés parmi les assaillants

► P.8



Le Dossier

Mensuel d'informations générales et d'enquêtes

N°09 - Novembre 2017 - Prix 500 F CFA

Thomas Sankara

Face A - Face B

► P.3



Aminata Rachow, activiste

« **Beaucoup
d'internautes
sont des
titrologues** »

► P.11

Rapport corruption
à la justice

**Les protestations
du magistrat
Sory**

► P.9

Situation nationale

« **Le mal de
justice génère une
société en péril** »
(Siaka Coulibaly) ► P.10

■ **Coup d'État du 15 octobre 1987 : petit rappel aux amnésiques** ► P.6

■ **ACOMOD : le DG donne-t-il des marchés à son épouse ?** ► P.8

■ **Le ministre Bagoro a-t-il oublié les principes qu'il défendait au SBM ?** ► P.8

ARRÊT SUR IMAGE

Le samedi 21 octobre 2017, à l'aube, des éléments armés non identifiés ont attaqué la brigade de gendarmerie d'Ayorou, au Niger. Bilan : 12 gendarmes tués et 5 blessés. Une poursuite a immédiatement été engagée par les forces armées nigériennes, qui ont réussi à mettre le grappin sur les assaillants. Si l'on en croit les images que nous avons pu obtenir, les terroristes ont été massacrés à la machette par les soldats nigériens, qui ont ensuite brûlé leurs corps. Les images sont choquantes. Nous vous présentons toutefois un cliché des victimes avant l'épreuve des flammes qu'ils ont subie.



PROPOS DIGNES D'INTÉRÊT

« N'abandonne jamais »

« A toutes celles et à tous ceux qui sont gagnés par le découragement, la lassitude et la peur je dis ceci : j'ai vécu dans le néant absolu, le trou noir, la prison, la vraie solitude et l'abandon total. Mais jamais la résignation n'a osé traverser mon esprit. Jamais, la haine n'a osé m'en-vahir. Jamais l'estime de soi n'osera me quitter. Mémoires d'un prisonnier que je fus. »

(Dr Cheikh Omar Diallo,
Directeur de l'EAO de Dakar, au Sénégal)

« Un leader d'OSC qui manque de culture démocratique et qui ignore ou foule aux pieds les règles élémentaires

du droit est un criminel en puissance et un danger permanent pour la République et l'Etat de droit. »

(Adama Ouédraogo Damiss)

« On ne gère pas un Etat comme une basse-cour. »

(Abdoul Karim Sango, juriste et enseignant
à l'Université de Ouagadougou)

« L'ignorant affirme, le savant doute, le sage réfléchit.

(Aristote)

« Le courage est la première des qualités humaines, car elle garantit toutes les autres. »

(Aristote)

« Pour atteindre la vérité, il faut une fois dans la vie se défaire de toutes les opinions qu'on a reçues, et reconstruire de nouveau tout le système de ses connaissances. »

(Descartes)

« La paix n'est pas l'absence de guerre, c'est une vertu, un état d'esprit, une volonté de bienveillance, de confiance, de justice. »

(Spinoza)

POINTS DE VENTE DU JOURNAL LE DOSSIER À OUAGADOUGOU

- Total Ouaga 2000
- Total route de Kombissiri
- Total Circulaire 2 vers échangeur
Ouaga Inter en allant au SIAO
- Alimentation Le Boulgou (Pédiatrie
Charles de Gaulle)
- Alimentation le Levant
- Kiosque DISPRESS aux 1200 loge-

ments
- Alimentation Le Privilège Patte-d'oie
- Detracom à Ouaga inter
- Inop Cissin
- EZAMA Tampouy
- La Ménagère à Pissy face au siège de
l'ONEA
- Sonacof Dassasgho après la MACO

en allant vers l'échangeur de l'Est
- Chez Aloys au centre-ville, derrière la
cour de cassation

En province (Bobo-Dioulasso,
Koudougou, Ouahigouya, Koupéla,
Tenkodogo, Nouna ...) : Aux points de
vente habituels

**Ce journal est le vôtre.
Ne le ratez sous aucun prétexte.**

**Rendez-vous chaque mois
dans les réseaux de distribution
habituels de journaux.**

Le Dossier
Mensuel d'informations générales et d'enquêtes

Directeur de Publication
Adama OUEDRAOGO Damiss
Tél. : +226 70 70 11 06

Maquettiste
Vinciane Ouédraogo
Tél. : +226 76 01 17 33

Assistante
Asmao SONDO
Tél. : +226 62 68 85 92
E-mail : ledossier2017@yahoo.com

Imprimerie
Impricolor : Tél. : (226) 25 34 21 06

Thomas Sankara Face A - Face B

Le 15 octobre 2017 marquait le 30e anniversaire de l'assassinat du leader de la révolution d'août 84. *Le Dossier*, par la plume de son spécialiste en histoire et en analyse politique, Tiécoura Fofana, présente les deux faces de Thomas Sankara.

Trente ans c'est peu, mais pas pour tous. Les Burkinabè et les autres Africains âgés de moins de 30 ans ce 15 octobre 2017 sont nés après la mort de Sankara. Ceux qui ont 34 ans sont nés dans l'année d'accession du capitaine au pouvoir. Ceux qui en ont 45 étaient seulement âgés de 15 ans en octobre 1987. La majorité des fervents admirateurs de Sankara qui se recrutent dans la jeunesse, n'a pas eu une prise directe de l'instant sur son action, mais plutôt une relation de récit et d'écrit. Passez-moi cette trivialité de méthode qui n'est pas neutre. Trente ans c'est peu, mais pas pour tous.

Les acteurs directs et indirects de la révolution, toutes structures organisationnelles confondues, doivent se sentir en responsabilité d'être objectifs et cohérents dans leurs rendus sur le père de la révolution burkinabè. Malheureusement, cela ne semble pas être le cas pour beaucoup, qui, de bonne foi sans doute, animent la saison des fleurs, des lauriers, et poèmes dédicatoires de l'homme.

L'approche 360° pour traquer la vérité

En décidant d'adopter l'approche analyse 360°, nous souhaitons échapper à cette tétraplégie analytique qui dit une partie de la vérité et en réprime l'autre. Thomas Sankara face A et face B est un essai d'analyse qui ne revendique aucune vérité absolue, mais qui s'offre lucidement à vos critiques. Notre parcours analytique tentera de répondre à cette question pendante : pourquoi cet homme reste-t-il aussi attractif et aussi populaire en Afrique ? Une attractivité et une popularité qui semblent dotées du don de capture du positif et de rejet du négatif. Est-il nécessaire de faire un sondage pour se rendre compte qu'il est incontestablement le héros africain le plus populaire, comparé à Nkrumah, Mandela, Lumumba et Ngouabi ? Comparaison assumée !

D'où vient le pouvoir iconique de cet homme plus fort mort que vivant, né sur la terre poussiéreuse de la Haute Volta, dont la prononciation du nom évoquait pauvreté, famine, misère, sécheresse et rareté ?

Au regard des enjeux qui entourent ce héros africain, il convient d'allumer le projecteur sur son parcours de dirigeant pour y lire ses forces et ses faiblesses, ses succès et ses échecs en vue d'échapper à sa déification que lui-même aurait trouvée réactionnaire.



« Il convient d'allumer le projecteur sur le parcours de Thomas Sankara pour y lire ses forces et ses faiblesses, ses succès et ses échecs en vue d'échapper à sa déification que lui-même aurait trouvée réactionnaire. »

Deux postulats clés pour la ligne de raisonnement

En guise de lanterne de notre analyse, deux postulats s'imposent.

La logique dissymétrique est le pire ennemi de la vérité. Cette logique est malheureusement le cheval de bataille de nombre d'analystes et appréciateurs de ce segment révolutionnaire de notre histoire. Les commis encenseurs sankaristes qui polluent la toile ne connaissant le Burkina que de nom, ont fini d'attribuer toutes les victoires de la révolution à son héros-leader, laissant les échecs à ses suiveurs comme les « CDR brouettes » ou encore les « réactionnaires et opportunistes infiltrés ».

La facture des acquis et des échecs de la révolution doit être adressée à sa Direction, dont le premier responsable était le capitaine Sankara. Ce postulat n'est pas un rejet des nuances, mais il est indispensable au principe de responsabilité et de redevabilité du chef qui est le metteur en scène de ses collaborateurs. La force du leadership de Sankara renforce cette exigence de redevabilité. Cela nous amène au postulat numéro 2.

Le leadership de Sankara est unique et entraînant

En seulement quatre années d'exercice de la responsabilité suprême à la tête de la Haute Volta et du Burkina Faso, le capitaine Sankara a construit à l'échelle globale un pouvoir entraînant puissant et extrêmement rare pour être différenciant. Si l'impact de ce leadership est d'évidence sur l'Afrique, il faut bien voir qu'il a franchi les frontières et gagné d'autres continents comme l'Amérique où il comptait de grands soutiens comme Daniel Ortega et Fidel Castro. La communauté noire des Etats-Unis ainsi que des leaders politiques et religieux américains étaient sous son charme. En Europe, il comptait également de grands admirateurs comme ce fils du chef du parti travailliste britannique de l'époque qu'il appelait régulièrement pour connaître ses performances scolaires. En France, ce ne sont pas seulement les partis, députés et maires de gauche qui étaient ses admirateurs. Les épisodes de ses face-à-face avec le président Mitterrand laissaient voir l'admiration de tonton pour son neveu.

A la mort du capitaine, le président du

Front national, Jean Marie Le Pen connu, pour ses sorties violentes contre les dirigeants africains, s'est fendu d'une déclaration fortement compatissante. Son pistolet à crosse d'ivoire lui aurait été offert par le dirigeant nord-coréen Kim Il Sung.

Si le président Sankara a pu avoir une telle notoriété et popularité avec une telle vitesse traversant les continents, c'est qu'il avait un pouvoir impactant énorme construit par des qualités de communicant et de dirigeant exceptionnelles. De ce pouvoir entraînant puissant et unique, nous déduisons que sa part de responsabilité est grosse dans les succès et les échecs de la révolution démocratique et populaire.

Ce postulat nous ouvre la porte de la face A de Sankara.

Thomas Sankara, face A

Une capacité stratégique distinctive et unique – un mix ressources et compétences différenciant.

Sankara s'est démarqué grâce à une capacité stratégique distinctive et unique. Les adeptes de la démarche stratégique savent que pour s'imposer dans son

industrie et dans son environnement, qu'il soit politique, économique ou social, macro ou micro, il faut disposer d'un mix ressources et compétences compétitif. Rapportée au Président Sankara, cette maxime trouve un très bon client. En termes de ressources, le Président Sankara a capté le contexte politique de la Haute Volta post-indépendance, dont la gouvernance se caractérisait par l'apathie, le manque de vision puissante, la routine et la quasi-acceptation et adoption du non-développement. Le pays, végétant dans le cycle de la famine et de la pauvreté tenace, endormi dans un manque de confiance définitif en l'avenir, attendait l'aide de donateurs extérieurs généreux pour flatter sa survivance. Les sacs de riz, de couscous et les bidons d'huile « made in America » soignèrent la faim, mais blessèrent les consciences des hommes intègres. Le terrain était donc bien fertile pour qui savait traduire ce contexte en vision politique de disruption.

Le contexte politique régional était, lui, dominé par des régimes militaires et de partis uniques. Les régimes assis sur le principe de la compétition démocratique étaient issus d'élections encadrées. Comme mode d'accession au pouvoir, le coup d'Etat était la règle et l'élection l'exception. Hormis la Côte d'Ivoire et la Haute Volta, nos quatre autres pays voisins étaient dirigés par les généraux Moussa Traoré, Eyadéma Gnassingbé, Mathieu Kérékou et Seyni Kountché.

Au sein de l'armée burkinabè, la fracture idéologique et culturelle devenait de plus en plus grande. Les jeunes officiers et sous-officiers se sentaient proches des aspirations des couches populaires du pays. Usant de circonstances particulières comme la guerre de l'Agacher, ils sortiront de l'anonymat et se feront un nom. Ce fut le tout premier instant d'émergence du produit marketing Sankara. L'acronyme ROC qui désigne le Regroupement des officiers communistes, cette cellule discrète au sein de la grande muette, est le premier embryon organisationnel de l'intention stratégique du capitaine Sankara. Il y effectue un travail de recrutement subtil, recherchant des profils proches du sien hissé en format-modèle. Les capitaines, Blaise Compaoré, Henri Zongo et bien d'autres officiers animeront cette officine discrète qui fera la jonction avec d'autres groupuscules politiques civils. Ces civils fondaient désormais leur espoir d'accession au pouvoir sur ce bras armé. Raillé par Sankara qui les qualifiait d'officiers ventrus, ennemis du peuple et valets locaux de l'impérialisme international, le haut commandement de cette armée sera décapité par une vague de « déagements » arbitraires¹. La pyramide hiérarchique de l'armée se voyait amputée de son haut. Le militaire actif le plus gradé, le commandant Lingani, était dans le bon camp, celui de la révolution. La comparaison de la pyramide hiérarchique



« La gestion d'un pouvoir assis sur la logique du coup d'Etat, donc du rapport de force permanent, exige à moyen terme, la vigilance comme capacité seuil sans laquelle il est impossible de prospérer. »

d'avant-dégagements à la pyramide post-dégagements met à nu un affaissement et un grossissement vers le bas. La nouvelle armée était ainsi taillée aux ciseaux révolutionnaires, mais s'est-elle jamais remise de cette brutale transformation ?

L'évocation de ces ressources qui ont servi d'ascenseur à Sankara n'est pas exhaustive. Elles ne sont pas les seuls véhicules qui conduisirent le capitaine au pouvoir.

Sankara est l'architecte et le metteur en œuvre principal de son mythe

Le moins que l'on puisse dire, c'est que Sankara a su utiliser judicieusement son temps. À l'évidence, son niveau intellectuel et de culture générale dépassait largement ce que l'on pouvait apprendre dans un parcours scolaire normal. Il a sans doute affecté une bonne partie de son temps à lire, chercher et apprendre passionnément pour forger une indispen-

sable maturité intellectuelle et de vue sur sa société et les sujets géostratégiques globaux. Cela lui donnait une avance certaine au sein de sa génération. Ses prestations au cours de la guerre de l'Agacher, sa démission du gouvernement Saye Zerbo... étaient des ingrédients bien sentis de la scénarisation de son image.

Sankara, un incomparable producteur de valeur émotionnelle

Avant Steve Jobs d'Apple, Jeff Bezos d'Amazon et Joseph Pine, les champions de l'expérience client, Thomas Sankara a fait de l'expérience client politique un formidable levier de création de valeur émotionnelle. L'expérience client politique consiste à mettre en scène des idées, des stratégies, des actions politiques dans le but de produire des émotions positives inoubliables au sein des populations consommatrices. Sankara a eu le don d'adresser au-delà des

consommateurs du secteur national, des consommateurs à l'échelle globale. Sa stratégie expérience client politique était rigoureusement élaborée. Quelques ingrédients de cette stratégie.

La réinvention du port de la tenue militaire est le premier qui saute aux yeux. Elle est au cœur de sa stratégie d'image. En portant le béret rouge rigoureusement vissé et penché sur la tête et légèrement incliné vers l'avant, il régla ses comptes aux képis militaires classiques et au port du béret banalement posé sur la tête. Il mit donc en scène le béret. En adoptant le style près du corps dans le port de la chemise et du pantalon, il rompa avec les tenues flottantes sans relief. L'émotion étant dans le détail, un soin particulier était apporté à la chemise dont les manches étaient impeccablement repliées et limitées au premier quart de l'avant-bras. Le pantalon du treillis était ainsi prêt à être enfourché dans des chaussures rangers remontant au milieu du tibia. Les lacets blancs de ces rangers leur garantissaient une claire lisibilité sur l'ensemble de l'attelage. Le pistolet noué à un ceinturon bien ajusté devait balancer légèrement au rythme de ses foulées pour sans doute suggérer qu'il était prêt à l'usage. La crosse en ivoire du pistolet était l'élément de différenciation absolue. La tenue militaire était réinventée pour dégager une charge émotionnelle incomparable. Cette charge émotionnelle ne s'est pas éteinte avec la mort de son inventeur. Les vidéos et photos qui sont partagées dans une perspective multicanal diffusent toujours cette charge émotionnelle.

Sankara, face B

La faiblesse de la capacité dynamique du président Sankara est la cause de l'arrêt brutal de sa brillante et fulgurante ascension, brillance et fulgurance à l'image de l'étoile filante qui déchire le ciel et disparaît. Sankara n'a pas su élever sa capacité pour vaincre le cancer pernicieux des intrigues politiciennes intergroupusculaires qui s'est métastasé jusqu'à l'aile militaire de la révolution.

Sankara, victime de sa préférence cérébrale – le ver était dans le fruit.

La gestion d'un pouvoir assis sur la logique du coup d'Etat, donc du rapport de force permanent, exige à moyen terme, la vigilance comme capacité seuil sans laquelle il est impossible de prospérer. Le président du CNR avait un cortical droit surdimensionné à l'opposé de son limbique gauche dont la faiblesse traîtresse a conduit au résultat que nous connaissons. Pardonnez-nous cette barbarie sémantique que nous empruntons au très populaire modèle Hermann, élaboré et proposé par Ned Hermann comme instrument d'analyse des préférences cérébrales et comportementales. Suivant ce modèle, le cortical droit est un transgres-

sif, adepte du changement, doté d'un pouvoir de créativité et d'inventivité incisif. C'est le profil des artistes et des génies créateurs. À l'évidence, Sankara était un artiste intégral, pas uniquement en lien avec sa guitare et son goût pour la musique. L'homme mettait tout en musique. Sémantique, élocution, habillement, démarche, meetings, voyages à l'extérieur, sommets internationaux étaient les ingrédients d'une orchestration extraordinaire. Il démontrait un pouvoir d'inventivité dont l'intensité et la vitesse ahurissantes étaient soumettantes. À cela s'ajoutait un humour trempé de formules chocs dont lui seul avait le secret. Ne disait-il pas que « tout ce qui sort de l'imagination de l'homme est réalisable par l'homme » ? Les études ont montré que la plupart des personnes qui ont un cortical droit très prégnant développent des incompatibilités avec les profils limbiques gauches qui ont un fonctionnement très structuré, mêlant prudence, vigilance et sens des détails. Nul besoin de recourir à un comportementaliste pour voir du limbique gauche dans le profil de Blaise Compaoré.

Le CNR affichait, du reste, les traits de ce déficit organisationnel. Plusieurs membres du CNR ont rapporté que l'organe dirigeant de la révolution n'avait ni statut, ni règlement intérieur. Ceux-ci avaient comme supplétifs le spontanéisme et l'improvisation permanents. Des décisions importantes étaient souvent prises en meeting, séance tenante, tout de suite et maintenant. L'un des indicateurs du troublant manque de vigilance de Sankara était sa naïveté. Une des preuves de cette naïveté tient dans le contenu de ce discours qu'il devait prononcer à la fameuse réunion de 20 heures. Il pensait pouvoir réduire la fracture interne du CNR par le moyen de meetings de réconciliation. C'est comme si l'on croit guérir une fracture du tibia avec un bandage sommaire au sparadrap. Nous n'avons pas la prétention de connaître la vérité qui est le chantier de la justice, mais nous savons que le choc des profils cérébraux, des fausses postures idéologiques, des intrigues groupusculaires ADNiennes tiennent une place importante dans la fin brutale du CNR. Les acteurs militaires étaient-ils au bout d'une chaîne de donneurs d'ordres dont les premiers maillons seraient des puissances contre-révolutionnaires ? Les contradictions intra CNR étaient-elles les fragments émergés d'un immense iceberg au dessous gros du complot international comme susurré par certains scénaristes politiques ? Questions posées sur la table du juge d'instruction. L'entrain permanent du capitaine pour l'innovation, l'invention de rupture du futur a émoussé son pouvoir de concentration et d'observation des ressentis de ses proches collaborateurs qui subissaient des froissures générées par sa fougue honnête. L'épisode de la porte claquée au nez de ses compagnons

Blaise Compaoré, Lingani et Henri Zongo à l'occasion d'une réunion au cours de laquelle il peinait à convaincre est illustratif d'une violence interne non maîtrisée. Cet acte qui a été aperçu par les gardes du corps des différents chefs hiérarchiques n'était pas bon pour la confiance indispensable entre des frères armés.

La violence encadrée dans l'ADN de la révolution

L'idéologie révolutionnaire, faut-il le rappeler, était construite sur la ligne de fracture entre le peuple et ses ennemis nationaux et internationaux. La violence révolutionnaire devait anticiper les complots ennemis et les réprimer sévèrement pour l'exemple. Les milliers de licenciements et de déagements de fonctionnaires et de militaires, les interpellations dans les permanences CDR sont quelques ingrédients de l'industrialisation de cette violence.

Sankara, le marqueteur en chef de la violence

L'évocation de quelques faits douloureux s'impose pour justifier cette assertion. Nous commençons par cet arrêt sur image d'un Sankara menaçant, Kalachnikov au milieu de la table, ses convoqués d'un jour, les anciens présidents dont Sangoulé Lamizana et Saye Zerbo. Quel CDR n'aurait pas lu dans cette scène la légitimation de la violence ? Si des présidents, de loin ses aînés et dont certains sont ces anciens chefs militaires, sont ainsi rabaissés, quel sort était réservé au citoyen lambda qui osait tenir des propos hostiles à la révolution ? Les exécutions sommaires sonnèrent comme les manifestations suprêmes de la violence.

Les familles endeuillées, les veuves et orphelins ne les oublieront sans doute jamais. Ainsi, le colonel Didier Tiendrebéogo, le lieutenant Maurice Dominique Ouédraogo, le sous-officier de gendarmerie Barnabé Kaboré, le sergent Moussa Kaboré, le pilote Anatole Tiendrebéogo et le commerçant Adama Ouédraogo subirent le rituel sacrificiel révolutionnaire suprême. Avant eux, les colonel Gabriel Yorian Somé et Fidèle Guébré étaient passés à la trappe du peloton d'exécution. Sankara n'était sans doute pas le seul à décider, mais il était le chef de la chaîne de décision et n'a jamais ni regretté ni condamné ces crimes abominables. Que dire alors de l'assassinat ignoble sur le pont du barrage n° 3 de

Ouagadougou de ce gendre de Gérard Kango Ouédraogo et très proche ami de Blaise Compaoré qu'était le commandant Amadou Sawadogo ?

La violence révolutionnaire préventive était de sortie constante contre les dirigeants de pays voisins comme la Côte d'Ivoire, le Togo et le Mali, affublés de noms d'animaux. Au cours d'un meeting de proximité à la frontière de la Côte d'Ivoire, Houphouët Boigny fut traité de vieux crocodile. Le vieux a dû entendre cette injure à lui adressée à sa porte. Sankara clamait sa volonté d'exporter la révolution en disant nettement que les

autres peuples avaient besoin de la révolution. La guerre de Noël avec le Mali fut l'un des résultats de cette agressivité. Lors d'une de ses rencontres nocturnes avec des CDR étudiants, Sankara rapporta fièrement et avec délectation qu'il donna du « Houphouët, tu es trop vieux pour comprendre » au président ivoirien qui lui disait « Sankara, tu es trop jeune pour comprendre ». Du Kim Jong Un avant

l'heure, sauf que celui-ci a quelques arguments de dissuasion dans sa besace. L'industrie de la liberté d'expression sur les médias sociaux qui a cours aujourd'hui était simplement inimaginable dans la période révolutionnaire. Cela expliqua la prolifération des tracts. La fin du CNR était alors annoncée par le bal des boules puantes rythmé par des danses mortifères entre « amis ». La révolution par Thomas Sankara a démontré sa capacité de projection de la violence à travers l'assassinat en Côte d'Ivoire de l'homme d'affaires burkinabè Valentin Kinda.

Au total, c'est le gène de la violence banalisée, inhérent à la révolution, qui est le déterminant clé de la fin brutale d'un CNR né dans la violence, dont il s'est gavé, jusqu'à ce que mort s'ensuive. Cette maxime enseignée dans les écoles de guerre qui veut que la guerre soit une forme d'échange, a été rigoureusement traduite par la révolution, qui a fait de la violence un simple et banal moyen d'échange. À notre sens, cette triste fin n'est pas réductible aux contradictions entre Sankara et son ami Compaoré. C'est une violence encadrée qui a emporté la révolution. Ne dit-on pas que la révolution mange ses propres fils ? Quand on arrive au pouvoir par un coup d'Etat, la hantise de la survenue du prochain coup installe logiquement les dépendants de sentiers dans la suspicion réciproque. Ne pas avoir le courage de cette peur, aurait simplement relevé de la

naïveté d'enfant de troupes et de la bêtise finale. Au commencement était écrite la fin. Le péché originel du coup d'Etat ! La révolution burkinabè a transformé le pays des hommes intègres. Ses succès sont nombreux, mais ils ne doivent pas cacher ses échecs desquels nous ne devons jamais cesser d'apprendre. Elle a permis d'inventer l'espoir d'un futur meilleur. À la tête de la révolution, épaulé par ses proches compagnons, le capitaine Sankara a su mobiliser le peuple burkinabè à travers ses structures populaires pour faire de la révolution un signal d'espoir dans le ciel africain. Oui, ses succès sont nombreux et divers. Ne boudons pas notre plaisir d'évoquer quelques-uns, à commencer par le changement de nom du pays, qui est l'acte de renaissance de notre chère patrie. Cette marque BURKINA FASO est un trésor qui attend le modèle économique qui pourra l'évaluer. La politique volontariste engageante à travers l'Effort populaire d'investissement (EPI) a offert une vertu pédagogique inédite. La responsabilité du développement de notre pays n'était pas transférable à des aidants extérieurs. Les résultats le confirmèrent. Le triptyque se nourrir – se soigner – se loger fut efficacement adressé. Les objectifs ambitieux de production agricole défierent la famine ; les postes de santé primaire (PSP) amorcèrent la démocratisation de la santé ; les cités An I, An II, An III, An IV et autres réveillèrent les « marchands de sommeil ». Les nombreuses écoles construites, la Bataille du rail, la lutte pour la préservation de l'environnement, les routes bitumées, les pistes rurales aménagées, la bataille de l'eau et ses barrages sont autant de preuves que le sous-développement n'était pas une fatalité sous le soleil brûlant du Burkina. Le niveau atteint dans la lutte contre la corruption avec l'exemplarité éclairante des dirigeants attendra longtemps pour être égalé. Que dire de la dignité retrouvée à travers le rayonnement international du pays ?

Le versant négatif de ces énormes succès s'offre également à notre lucidité. La violence révolutionnaire d'arbitrage entre le peuple et ses ennemis intérieurs banalisa une séance d'exécutions sommaires matinales, installa l'arbitraire des licenciements et des déagements massifs. La liberté qui avait droit était celle qui consistait à débusquer, traquer et réprimer en tout lieu et en tout temps les ennemis du peuple. Quoi de plus normal alors, car la révolution, c'est la violence des opprimés contre leurs oppresseurs. Malheureusement, cette violence gagna les rangs des révolutionnaires qui trouvèrent en leur sein des opportunistes et des authentiques. La violence fut le fil conducteur de la révolution suivant le parcours naissance, vie et trépas ●

Tiécoura Fofana

(1) Lire liste des déagements dans l'armée à la page 12

Coup d'Etat du 15 octobre 1987

Petit rappel aux amnésiques



Roch Marc Christian Kaboré est devenu ministre trois jours seulement après l'exécution du commandant Lingani et du capitaine Zongo. Quand un homme n'est pas d'accord, il dit non.



Pendant que les survêtements de Thomas étaient encore imbibés du sang dégoulinant de son corps criblé de balles, certains camarades de Dieudonné Bonanet à l'instar d'Issa Dominique Konaté (vice-président du MPP) sont entrés au gouvernement



« La règle d'or de la conduite est la tolérance mutuelle, car nous ne penserons jamais tous de la même façon, nous ne verrons qu'une partie de la vérité et sous des angles différents. » Cette maxime de Mahatma Gandhi doit être enseignée à beaucoup de Burkinabè, qui abhorrent le débat contradictoire depuis l'insurrection populaire. L'illustration la plus parfaite en est le dossier du présumé putsch du 16 septembre 2015 : il suffit d'émettre des critiques sur la violation du droit dans la procédure judiciaire en cours pour subir le courroux des tenants de la pensée unique, qui vous traitent tout de suite de putschiste, de pro-putschiste ou de complice absolu de l'ex-Régiment de sécurité présidentielle (RSP). **Pour avoir fait un post Facebook sur la nécessité de respecter l'autorité de la chose jugée après la décision de la Chambre de contrôle du tribunal militaire d'accorder une liberté provisoire au général Djibrill Bassolé, le juriste Abdoul Karim Sango a été accusé par un membre du Balai citoyen d'avoir soutenu le présumé coup d'Etat de Gilbert Diendéré. Même Newton Ahmed Barry, président de la CENI, qui a à son actif 20 ans de lutte pour le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit, a été la cible de certains « insurgés » qui l'ont vilipendé durant toute la Transition et ont fini par l'accuser de complicité avec Diendéré et ses hommes. C'est cela, la triste réalité aujourd'hui au Burkina Faso : le règne de la pensée unique. Pour un oui ou pour un non, on évoque les victimes des différents événements malheureux de fin octobre 2014 et de septembre 2015 que notre pays a connus et on vous traite de tous les noms.**

Certains jeunes activistes, surtout ceux du pouvoir régnant MPP, sont sans doute instrumentalisés ou aveuglés par leur ignorance de l'histoire politique du Burkina Faso. Il importe donc de leur rafraîchir la mémoire en leur rappelant que

leurs mentors, qui dirigent actuellement notre pays, sont eux-mêmes les produits de coups d'Etat sanglants. En effet, deux semaines seulement après l'assassinat de Thomas Sankara, Blaise Compaoré a composé un premier gouvernement puis, plus tard, d'autres dans lesquels figuraient en bonne place Domba Jean Marc Palm (il fait partie de quelques personnes lucides qui ne versent pas dans les excès langagiers et les écarts de comportement), Issa Dominique Konaté, Dieudonné Maurice Bonanet, Jean YadoToé, tous des cadres influents du MPP (actuel parti au pouvoir) et respectivement membre du Haut Conseil, 3e vice-président chargé des relations avec les partis politiques et alliances au niveau national, 3e secrétaire à l'organisation chargé du suivi des structures à l'étranger et secrétaire adjoint chargé des anciens. **Pendant que Joseph, le père de Sankara, et Marguerite, sa mère, pleuraient la disparition tragique de leur fils, pendant que Mariam, la veuve du leader de la révolution d'Août, et ses enfants étaient inconsolables, pendant que les survêtements de Thomas étaient encore imbibés du sang dégoulinant de son corps criblé de balles suite au carnage du Conseil de l'entente, ces responsables ci-dessus cités du MPP acceptaient d'être ministres.**

Ce sont les mêmes acteurs du pouvoir MPP, dont certains mus par la haine et le désir de se venger pour avoir été mis au garage un moment, qui tiennent mordicus au jugement des ministres du dernier gouvernement Tiao, poursuivis pour « complicité d'homicides volontaires et de coups et blessures volontaires » pour avoir participé au Conseil des ministres qui a adopté le projet de modification de l'article 37 de la Constitution. Pourtant, le dossier des morts de l'insurrection est toujours en souffrance alors qu'il a même fait l'objet d'un rapport d'une commission d'enquête.

Pourtant, le parallélisme des formes voudrait qu'on reconnaisse que tous ceux

qui ont accepté de participer aux différents gouvernements mis en place après les malheureux événements du 15 octobre 1987 sont complices du coup de force qui a entraîné la mort violente de Thomas Sankara et de ses 12 compagnons. On pourrait même aller plus loin et demander des comptes à toute la direction politique du Front populaire, étant donné que le putsch du 15 octobre est l'aboutissement d'une crise dans laquelle des civils encore vivants de nos jours ont joué un rôle prépondérant pour avoir œuvré à opposer les camps Compaoré et Sankara. Comme le dit Samory Touré, quand un homme n'est pas d'accord, il dit non. Valère Somé, Fidèle Toé et bien d'autres camarades ont refusé de pactiser avec le régime du Front populaire. On peut donc considérer que tous ceux qui ont été ministres du Front populaire, de sa création à sa dissolution (de 1987 à 1990), sont des acteurs consentants de la tuerie du jeudi noir au Conseil de l'entente. Or, dans le premier gouvernement de l'enfant terrible de Ziniaré mis en place le 31 octobre 1987 figuraient en bonne place certains premiers responsables du MPP qui, aujourd'hui, vouent aux gémonies leurs anciens camarades simplement parce qu'ils ont soutenu un projet légal de révision constitutionnelle.

Et ce n'est pas tout ! Après l'exécution du commandant Jean Baptiste Lingani et du capitaine Henri Zongo le 18 septembre 1989 en raison d'un présumé complot qu'ils projetaient contre le président du Front populaire, un nouveau gouvernement a été formé. On y retrouve les mêmes leaders du MPP avec cette fois l'entrée de Roch Marc Christian Kaboré comme ministre des Transports et des Communications, lequel gravira les échelons jusqu'à occuper le poste de Premier ministre.

La plupart de tous ceux qui jouent aux saints aujourd'hui et qui nous pompent l'air immodestement sont des produits de putschs sanglants. Beaucoup d'entre eux

doivent leur carrière administrative ainsi que leur ascension sociale et politique à l'avènement du Front populaire. **Les mêmes qui diabolisaient Thomas Sankara et applaudissaient l'ex-chef de l'Etat Blaise Compaoré se réclament aujourd'hui des idéaux de Thom Sank. Ce sont encore les mêmes qui étaient à Pô en 2007, aux premières loges, pour célébrer les 20 ans de renaissance démocratique, soit le 20e anniversaire de l'assassinat de Sankara, que l'on retrouve en train de mettre en place le mémorial Thomas Sankara. Si le ridicule tuait, ces gens seraient tous morts et enterrés.**

Quand on écoute les discours guerriers et qu'on observe les comportements des nouveaux maîtres du pays, le déni du droit, l'arbitraire comme celui qu'on fait subir au général Djibrill Bassolé et à Pascal Zaïda, il y a fort à parier qu'ils seraient capables de fusiller leurs contradicteurs si le contexte s'y prêtait. C'est pourquoi nous persistons et signons : nous sommes passés d'un Etat démocratique à un Etat voyou.

Cela dit, il faut éviter de falsifier l'histoire. On sait qui a fait quoi dans ce pays, mais comme certains semblent amnésiques, il est parfois nécessaire de leur rafraîchir la mémoire. Nous répétons une fois de plus que ce sont ceux qui ont le plus profité de la mort de Thomas Sankara et du pouvoir de Blaise Compaoré qui sont aujourd'hui aux affaires. Les Assimi Koanda, Alain Yoda, Boureima Badini, Salif Kaboré, Luc Adolphe Tiao, Jean Couldiaty, pour ne citer que ceux-là, sont devenus beaucoup plus tard ministres du régime Compaoré, avec l'adoption de la Constitution du 2 juin 1991. Lisez (page 7), pour vous en convaincre, la liste des membres de l'exécutif burkinabè après le coup d'Etat du 15 octobre 87 et l'exécution de Jean Baptiste Lingani et d'Henri Zongo ●

Adama Ouédraogo Damiss

Les gouvernements du régime du Front populaire du Burkina Faso 1987-1989

KITI N° AN V – 5/FP/PF DU 31 OCTOBRE 1987 PORTANT COMPOSITION DU GOUVERNEMENT REVOLUTIONNAIRE DU BURKINA FASO

- Président du Front Populaire, Chef de l'Etat
Capitaine Blaise COMPAORE
- Ministre de la Défense Populaire et de la Sécurité
Commandant Boukary Jean-Baptiste LINGANI
- Ministre de la Promotion Economique
Capitaine Henri ZONGO
- **Ministre des Relations Extérieures**
M. Domba Jean Marc PALM
- Ministre de la Santé et de l'Action Sociale
M. Alain Dominique ZOUBGA
- Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
M. Oumarou Clément OUEDRAOGO
- Ministre de la Coopération
M. Youssouf OUEDRAOGO
- Ministre de l'Education Nationale
M. Philippe SOME
- Ministre de la Question Paysanne
M. Jean Léonard COMPAORE
- Ministre de l'Information
M. Serge Théophile BALIMA
- Ministre de l'Environnement et du Tourisme
Mme Noélie Marie Béatrice DAMIBA
- Ministre du Commerce et de l'Approvisionnement du Peuple
M. Frédéric Assomption KORSAGA
- **Ministre des Transports et des Communications**
M. Issa Dominique KONATE
- Ministre de l'Administration Territoriale
M. Léopold André Joseph OUEDRAOGO
- Ministre de la Justice
M. Salifou SAMPEBOGO
- Ministre de l'Equipement
M. Balao BADIÉL
- Ministre des Sports
M. Lieutenant Kilmité Théodore HIEN
- Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Fonction Publique
M. Dé Albert MILLOGO
- Ministre des Finances
M. Guy SOME
- Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage
M. Albert GUIGMA
- Ministre de l'Eau
M. Alfred NOMBRE
- Secrétaire d'Etat au Budget
M. Tiraogo Célestin TIENDREBEOGO
- Secrétaire d'Etat à la Culture
Mme Alimata SALEMBERE née OUEDRAOGO
- Secrétaire d'Etat aux Mines
M. Yado Jean TOE
- Secrétaire d'Etat à l'Action Sociale
Mme Alice TIENDREBEOGO née KABORE
- Secrétaire d'Etat à l'Elevage
M. Amadou Maurice GUIAO
- Secrétaire Général du Gouvernement

et du Conseil des Ministres
M. Prosper VOKOUMA

KITI N° AN VI – 003/PF DU 23 AOUT 1988 PORTANT COMPOSITION DU GOUVERNEMENT REVOLUTIONNAIRE DU BURKINA FASO

- Président du Front Populaire, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement : Capitaine Blaise COMPAORE
- Ministre de la Défense Populaire et de la Sécurité
Commandant Boukary Jean-Baptiste LINGANI
- Ministre de la Promotion Economique
Capitaine Henri ZONGO
- **Ministre des Relations Extérieures**
Camarade Domba Jean Marc PALM
- Ministre des Enseignements Secondaires, Supérieurs et de la Recherche Scientifique
Camarade Oumarou Clément OUEDRAOGO
- Ministre de la Santé et de l'Action Sociale
Camarade Alain Dominique ZOUBGA
- **Ministre des Transports et des Communications**
Camarade Issa Dominique KONATE
- Ministre de l'Action Coopérative et Paysanne
Capitaine Laurent SEDEGO
- Ministre de l'Information et de la Culture
Camarade Serge Théophile BALIMA
- Ministre de l'Environnement et du Tourisme
Camarade Noélie Marie Béatrice DAMIBA
- Ministre du Commerce et de l'Approvisionnement du Peuple
Camarade Frédéric Assomption KORSAGA
- Ministre de l'Administration Territoriale
Camarade Jean Léonard COMPAORE
- Ministre de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation de Masse
Camarade Alice TIENDREBEOGO née KABORE
- Gardes des Sceaux, Ministre de la Justice
Camarade Salif SAMPEBOGO
- Ministre de l'Equipement
Capitaine Daprou KAMBOU
- Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Fonction Publique
Camarade Kanidoua NABOHO
- Ministre des Sports
Lieutenant Kilmité Théodore HIEN
- Ministre des Finances
Camarade Bintou SANOGOH
- Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage
Camarade Albert GUIGMA
- Secrétaire de l'Eau
Camarade Alfred NOMBRE
- Secrétaire d'Etat à l'Habitat et à l'Urbanisme
Camarade Moïse TRAORE
- Secrétaire d'Etat au Budget

Camarade Tiraogo Célestin TIENDREBEOGO
- Secrétaire d'Etat à la Culture
Camarade Alimata SALEMBERE née OUEDROGO
- **Secrétaire d'Etat aux Mines**
Camarade Yado Jean TOE
- Secrétaire d'Etat à l'Action Sociale
Camarade Elie SARE
- Secrétaire d'Etat à l'Elevage
Camarade Amadou Maurice GUIAO
- Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Secondaire
Camarade Ouémidoum Jules BOLEHO
- Secrétaire Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres
Camarade Prosper VOKOUMA

KITI N° AN VI – 0259/PF DU 25 AVRIL 1989 PORTANT REMANIEMENT DU GOUVERNEMENT REVOLUTIONNAIRE DU BURKINA FASO

- Président du Front Populaire, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
Capitaine Blaise COMPAORE
- Ministre de la Défense Populaire et de la Sécurité
Commandant Boukary Jean-Baptiste LINGANI
- Ministre de la Promotion Economique
Capitaine Henri ZONGO
- Ministre Délégué auprès de la Coordination du Front Populaire
M. Oumarou Clément OUEDRAOGO
- Ministre de l'Action Coopérative Paysanne
Capitaine Laurent SEDEGO
- Ministre des Relations Extérieures
M. Yssouf GO
- Ministre de l'Information et de la Culture
Mme Béatrice DAMIBA
- Ministre de la Santé et de l'Action Sociale
M. Kanidoua NABOHO
- Ministre des Sports
Lieutenant Kilmité Théodore HIEN
- Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Fonction Publique
M. Salif SAMPEBOGO
- Ministre du Plan et de la Coopération
M. Pascal ZAGRE
- Ministre des Finances
Mme Bintou SANOGOH
- Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
M. Sambo Antoine KOMI
- Ministre des Transports et des Communications
M. Thomas SANON
- Ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique
M. Mouhoussine NACRO
- Ministre de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation de Masse
Mme Alice TIENDREBEOGO née KABORE
- Ministre de l'Environnement et du Tourisme

M. Maurice Dieudonné BONANET
- Ministre de l'Administration Territoriale
M. Jean Léonard COMPAORE
- Ministre du Commerce et de l'Approvisionnement du Peuple
M. Frédéric Assomption KORSAGA
- Ministre de l'Equipement
M. Commandant Daprou KAMBOU
- Ministre de l'Eau
M. Alfred NOMBRE
- Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage
M. Albert GUIGMA
- Secrétaire d'Etat aux Finances Chargés du Budget
M. Tiraogo Célestin TIENDREBEOGO
- Secrétaire d'Etat à l'Habitat et à l'Urbanisme
M. Joseph KABORE
- **Secrétaire d'Etat aux Mines**
M. Yado Jean TOE
- Secrétaire d'Etat à la Culture
Mme Alimata SALEMBERE née OUEDRAOGO
- Secrétaire d'Etat à l'Elevage
Amadou Maurice GUIAO
- Secrétaire d'Etat à l'Action Sociale
M. Elie SARE
- Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Secondaire
M. Ouémidoum Jules BOLEHO
- Secrétaire Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres
M. Prosper VOKOUMA

KITI N° AN VII – 022/PF/PRES DU 21 SEPTEMBRE 1989 PORTANT REMANIEMENT DU GOUVERNEMENT REVOLUTIONNAIRE DU BURKINA FASO

- Président du Front Populaire, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Ministre de la Défense Populaire et de la Sécurité
Capitaine Blaise COMPAORE
- Ministre Délégué auprès de la Coordination du Front Populaire
M. Oumarou Clément OUEDRAOGO
- Ministre de l'Action Coopérative Paysanne
M. Laurent SEDEGO
- **Ministre de l'Environnement et du Tourisme**
M. Maurice Dieudonné BONANET
- Ministre de la Santé et de l'Action Sociale
M. Kanidoua NABOHO
- Ministre de l'Information et de la Culture
Mme Béatrice DAMIBA
- Ministre des Relations Extérieures
M. Prosper VOKOUMA
- Ministre des Sports
Lieutenant Kilmité Théodore HIEN
- Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Fonction Publique
M. Salif SAMPEBOGO

(Lire suite à la page 8)

(suite à la page 7)

- Ministre de l'Administration Territoriale
M. Jean Léonard COMPAORE

- Ministre des Finances
Mme Bintou SANOGOH

- Ministre de la Promotion Economique
M. Thomas SANON

- Ministre du Plan et de la Coopération
M. Pascal ZAGRE

- Ministre du Commerce et de l'Approvisionnement du Peuple
M. Frédéric Assomption KORSAGA

- Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage
M. Albert GUIGMA

- Ministre de l'Equipement
Commandant Daprou KAMBOU

- **Ministre des Transports et des Communications**

M. Roch Marc Christian KABORE

- Ministre de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation de Masse
Mme Alice TIENDREBEOGO née KABORE

- Ministre des Enseignements Secondaires, Supérieurs et de la Recherche Scientifique
M. Mouhoussine NACRO

- Gardes des Sceaux, Ministre de la Justice
M. Sambo Antoine KOMI

- Ministre de l'Eau
M. Sabné Koanda

- Secrétaire d'Etat aux Finances
Chargé du Budget
M. Tiraogo Célestin TIENDREBEOGO

- Secrétaire d'Etat à l'Habitat et à l'Urbanisme
M. Joseph KABORE

- Secrétaire d'Etat à la Culture
M. Elie SARE

- Secrétaire d'Etat à l'Elevage
M. Amadou Maurice GUIAO

- Secrétaire d'Etat aux Mines
M. Aboubacar Yahya DIALLO

- Secrétaire Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres
M. Alfred NOMBRE ●

Attaques au Burkina Faso

Des militaires radiés parmi les assaillants

La quiétude des populations du Sahel, particulièrement de la province du Soum, est régulièrement troublée par des individus armés. La zone de prédilection des terroristes tend à s'étendre avec les attaques à Djibasso (Kossi), à Toéni (Sourou) et à Sollé (Lorum). L'ennemi ne cesse de frapper alors que, jusque-là, aucune riposte digne de ce nom n'a été donnée par nos forces armées. Toutefois, de plus en plus, des informations permettent de se faire une idée de l'identité de ceux qui sèment la terreur dans le Sahel et dans la région de l'Est, connue comme un terreau du grand banditisme. Si c'est un secret de Polichinelle que ce sont les hommes de Malam Dicko et bien d'autres groupes qui sont impliqués dans les actes terroristes, parmi les assaillants il y aurait des mili-



taires burkinabè radiés des effectifs des forces armées.

C'est dire que la lutte contre le terrorisme et le grand banditisme sera de longue haleine, vu que ces soldats radiés maîtrisent le maniement des armes,

connaissent le terrain, notre armée et ses hommes. Cependant, grâce à la collaboration des populations, ces fauteurs de trouble pourraient être mis hors d'état de nuire ●

ACOMOD

Le DG donne-t-il des marchés à son épouse ?

Dans notre édition d'octobre 2017, nous écrivions qu'il y a des marchés suspects attribués par l'Agence de conseil et de maîtrise d'ouvrage déléguée en bâtiment et aménagement urbain (ACOMOD). Eh bien, en fouillant dans les différents appels d'offres de l'ACOMOD, nous avons découvert par exemple que la demande de propositions n°2017-0004/ACOMOD-BURKINA/DG du 21 juin 2017 relative au suivi-contrôle des travaux d'aménagement de 09km de voie en terre et de réalisation de 03km de caniveaux à Ziniaré a été attribuée au Groupement NK Consultants sarl/ S.C.E.T.E sarl.

Sur les plans technique et financier, il n'y a rien à dire, le groupement mérite d'avoir été le marché car ayant été classé premier sur 5 soumissionnaires avec 94 points. Il ressort également que Nicaise Kiemdé, le directeur de NK Consultant, est un ingénieur du génie rural qui a une compétence indéniable.



Là où ce marché devient suspect, c'est que la société S.C.E.T.E sarl. appartient à Fatoumata Dicko Loué née Kasibo, u qui serait l'épouse du directeur général de l'ACOMOD, Robert Loué. Est-ce seulement pour la qualité de l'offre présentée par le groupement que le marché lui a été attribué ? N'y a-t-il pas de raison de croire que ce sont là des subterfuges pour donner un marché à sa femme ?

Comme dans le cas de l'Institut national

de la statistique et de la démographie (INSD) qui a fait grand bruit et que nous avons largement traité dans votre journal *Le Dossier*, SOFTNET, le bénéficiaire du marché, était sans reproche sur le plan technique. Mais, le pot aux roses a été découvert plus tard. On peut donc penser que NK Consultants sarl s'est associée avec S.C.E.T.E sarl pour mieux maquiller l'octroi du marché à la femme du boss de l'ACOMOD ●

Ministère de la Justice

Bagoro a-t-il oublié les principes qu'il défendait au SBM ?

À la tête du Syndicat burkinabè des magistrats (SBM), René Bagoro a lutté pour le renforcement de la démocratie, l'amélioration des conditions de vie et de travail des magistrats et l'indépendance de la justice. Mais depuis qu'il est devenu ministre, il est méconnaissable, tant il piétine lui-même les principes qu'il défendait il y a quelque temps. Le pouvoir révèle vraiment l'homme !

Certes, par solidarité gouvernementale, le chef du département de la Justice se doit de défendre la politique de ceux qui lui ont permis de s'asseoir confortablement dans

le fauteuil ministériel, mais comme le disait l'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo, quand on t'envoie, il faut savoir t'envoyer. De ce point de vue, l'ancien secrétaire général du SBM fait des sorties de piste dangereuses pour son image et sa respectabilité.

Dans une interview publiée sur le site le-faso.net en juillet 2011, René Bagoro, alors secrétaire général du Syndicat burkinabè des magistrats, disait : « Je ne suis proche ni de l'opposition ni du pouvoir, mais du droit. » Bagoro est-il proche du droit aujourd'hui, eu égard à certains de ses pro-

pos et agissements ? La question mérite d'être posée. On peut être avec le pouvoir mais être du côté du droit, c'est-à-dire respecter et faire respecter les textes. Chaque chose a son temps ; viendra donc le moment où certaines choses seront déballées sur la place publique, car des informations peu reluisantes le concernant circulent dans certains cercles. Du reste, la démission de son secrétaire général, Paulin Bambara, que les activistes du MPP ont voulu faire passer pour un limogeage, a des dessous plus complexes qu'on ne le croit.

Si Bagoro est d'un grand apport au gouver-

nement parce qu'il contribue énormément à l'éclairer sur certaines décisions sur le plan juridique lors des Conseils des ministres, il n'en demeure pas moins que son ex-SG était, selon nos sources, la cheville ouvrière du département du fait de sa connaissance parfaite de tous les dossiers, cela d'autant qu'il est à ce poste depuis la Transition et qu'il avait bonne presse auprès des bailleurs de fonds.

Espérons que Bagoro se ressaisisse pour être en phase avec les principes qu'il défendait et qui ont fait sa notoriété. Les régimes passent mais les paroles restent et vos compromissions vous suivent comme votre ombre ●

La Rédaction

Rapport Corruption à la justice

Les protestations du magistrat Sory



Le juge Stéphane Moussa Sory

Dans une lettre adressée à la présidente du Conseil supérieur de la magistrature, le juge Stéphane Moussa Sory proteste énergiquement contre le rapport sur la corruption à la justice dans lequel il a été cité sans avoir au préalable été entendu. En rappel, Monsieur Sory est le juge qui, au moment où l'ancien régime était fort a eu le courage de décerner un mandat de dépôt contre le directeur général des Douanes d'alors, Ousmane Guiro.

Kaga-Bandoro (RCA), le 30 Octobre 2017

SORY Moussa Stéphane

Magistrat, Spécialiste des Affaires Judiciaires à la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA)

A

Madame la Présidente du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM),

Objet : Dénonciation

Madame la Présidente,

Il y'a quelques mois, une Commission Spéciale d'Enquête composée de quelques membres du CSM a été mise en place en vue de faire la lumière sur un certain nombre de dossiers judiciaires cités par la presse comme ayant été gérés en violation des règles déontologiques par les acteurs en charge.

A cet effet, la plupart des personnes mises en cause, des victimes et des témoins ont été convoqués et auditionnés par les membres de ladite Commission comme elle l'a, elle-même annoncé dans un communiqué sur Facebook "en vue de faire la lumière sur les dossiers" dont il est question.

En ce qui me concerne, ce n'est que par voie de presse (un rapport publié par les bimensuels le Courrier Confidentiel en date du 25 octobre 2017 et Mutations numéro 135 du 15 au 31 Octobre 2017) que j'ai appris que des griefs sont retenus contre moi par ladite Commission et sa volonté de me voir traduit en Conseil de Discipline pour répondre desdits griefs.

Curieusement, je n'ai jamais été convoqué par la commission ni téléphoniquement ni par écrit ou par tout autre moyen pour être entendu sur les griefs mis à ma charge par le Journal Mutations il y'a plus de deux ans. Bien qu'étant hors du territoire national, mon audition était bel et bien possible si cette commission avait manifesté le désir réel de m'écouter. En effet, je séjourne régulièrement au Burkina Faso (après six semaines d'activités en RCA, je rentre au pays pour au moins deux semaines), au vu et au su de tout le monde. A cet effet, il eut fallu qu'elle fasse recours à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Justice ou à tout le moins au SAMAB, le Syndicat dont je suis un militant ou encore m'envoyer un simple mail. Ce qui est anachronique et absolument incompréhensible dans la démarche de la Commission, c'est qu'elle s'abstient volontairement d'entendre ma version des faits et invite le Ministre de la Justice à y procéder à travers ses services habilités mais en même temps, elle conclut à la caractérisation des faits qui me sont reprochés tout en proposant ma traduction devant le conseil de discipline. Que craignait-elle ? Du reste, était ce son rôle de tirer des conclusions sur la caractérisation des faits reprochés aux magistrats mis en cause tout en n'ignorant pas que ce rôle incombe principalement à la Commission de Discipline ? Etait-ce sa mission d'entendre et blanchir à son niveau certaines personnes et en culpabiliser d'autres ?

La magistrature porte encore les stigmates de ces accusations entre magistrats. Les acteurs conscients se sont engagés résolument à guérir le corps de ce passé douloureux. Malheureusement, certains n'en démordent pas, prisonniers de leurs sentiments.

Cette attitude est étrange et inacceptable de la part d'une commission d'enquête qui se veut indépendante et impartiale, encore et surtout lorsqu'elle est composée de magistrats chargés d'une mission de "salubrité" dans le corps. Cette attitude appelle pour ma part plusieurs observations se déclinant en des violations de règles fondamentales de toute procédure d'enquête :

- La violation du principe élémentaire du contradictoire ;
- La violation du principe de l'impartialité étant donné que l'enquête a été exclusivement conduite à charge contre ma personne (j'y reviendrai amplement en temps opportun avec des éléments en surabondance) ;
- La violation du principe de la présomption d'innocence.

En votre qualité de Présidente du CSM, il me plaît de vous dénoncer ces faits graves pour toutes fins utiles, car je demeure convaincu que la crédibilité et la légitimité du CSM dépendent nécessairement de sa capacité à faire en sorte que lui-même ou les commissions spéciales qu'il institue respectent inéluctablement les règles dont le CSM a pour mission de vérifier l'exacte et la saine application par les magistrats.

Pour élucider ces faits qui portent atteinte à mon image et à ma considération, je tiens à vous informer que je serai présent au Burkina Faso du 20 au 27 Novembre et souhaiterais être entendu.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez croire Madame la Présidente en ma profonde gratitude.

Ampliation :

- Ministre de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique ;
- Inspection Générale des Services ;
- SAMAB ;
- SMB ;
- SBM ;
- Membres du CSM

SORY Moussa Stéphane

Voici un extrait de ce que nous écrivions sur ce rapport dans *Le Dossier* n°08 d'octobre 2017

« **Suspicion de règlement de comptes, ambiance délétère au sein de la profession**

Beaucoup d'acteurs de la justice ne sont encore pas informés du contenu de ce rapport, ils ont juste quelques éléments sur certaines affaires qui ont fait l'objet d'investigations. Mais d'ores et déjà, dans le milieu judiciaire on considère ledit docu-

ment comme un instrument aux mains de certains magistrats qui s'en servent pour régler leurs comptes à certains de leurs collègues. A ce propos, la composition même de la Commission serait sujette à caution. A coup sûr, cette enquête va créer d'énormes problèmes dans l'appareil judiciaire burkinabè. Tenez ! Par exemple, des personnes qu'elle a mises en cause n'ont

même pas été auditionnées. Cela est curieux, parce que la logique voudrait que si des justiciables passent devant la Commission pour dénoncer des magistrats en raison du traitement qu'ils ont réservé à des dossiers, ces derniers soient invités à répondre des faits qui leur sont reprochés. Autrement, le rapport sera un condensé de dénonciations à charge. Toutefois, selon

des sources, si certains n'ont pas été entendus, c'est parce que ces derniers ne sont pas en fonction au Burkina et en temps opportun, ils pourront être entendus. Soit. Mais ces magistrats en fonction hors du pays ont un domicile à Ouagadougou, un contact téléphonique et une adresse connue. Ils peuvent donc être convoqués sans difficulté. »

Situation nationale

« Le mal de justice génère une société en péril » (Siaka Coulibaly)

Dans cette tribune, Siaka Coulibaly, activiste de la démocratie, des droits humains et de l'environnement, analyse la problématique de la justice au Burkina.



Siaka Coulibaly



Le ministre de la Justice René Bagoro

C'est un fait aujourd'hui, le Burkina Faso a mal à sa justice, principalement du fait d'une conception politique mal ajustée de la justice. Les premières années de vie indépendante du Burkina Faso ont vu une justice sur le chemin de l'excellence, avec une institution judiciaire qui s'efforçait de créer son lit dans la construction institutionnelle en cours. Plusieurs arrêts des juridictions administratives concernant des actes de gouvernement avaient été pris par les tribunaux et garnissaient les cours enseignés à l'université. L'épisode de la révolution démocratique et populaire avec l'application d'une conception idéologique de la justice a contribué à l'instabilité de l'institution judiciaire, qui dure jusqu'à nos jours. Depuis cette période, la justice burkinabè a du mal à se défaire des liens incestueux la liant au politique. L'approche révolutionnaire de la justice en fait le principal instrument de la domination de classe, par lequel la classe détentrice du pouvoir d'Etat assure et perpétue sa domination. La justice fait partie de l'appareil idéologique, avec l'école, et sert à former le profil de l'individu et de la société.

Ainsi, au Burkina Faso, la conception universaliste de la justice a beaucoup de mal à s'instaurer. Les règles de droit régissant le fonctionnement de la justice et l'égalité des individus devant la loi ne sont pas d'application. Les individus dans la société, se voient appliquer la même règle de droit différemment selon le positionnement politique ou tout simplement partisan. Ceux qui sont « du côté du pouvoir » ne sauraient être traités de la même manière que ceux qui sont « contre ». La justice est donc destinée à la protection et à la satisfaction des puissants du moment, à charge pour eux de ne jamais se laisser déposséder du pouvoir, dont la justice est le principal instru-

ment, sous peine de se voir appliquer la même justice borgne et inique.

Une justice à la carte

Si la justice a été bien au service des puissants dans les années Compaoré, son éclectisme est apparu au grand jour et son aspect de justice idéologique et partielle s'est raffermi à partir de la transition politique de 2015. En particulier, après le putsch du 17 septembre, une furie s'est abattue sur tous ceux qui, non seulement avaient pris une part matérielle à l'opération, mais aussi beaucoup de ceux qui avaient verbalement, soit soutenu le coup d'Etat, soit avaient refusé de le condamner. Et il est apparu évident que ces personnes ne sauraient se voir appliquer le droit comme des citoyens ordinaires. Depuis 2016, plusieurs exemples de la justice à la carte ont été constatés.

Lors du premier procès lié aux péripéties de la transition, des personnes ont été citées par les prévenus comme ayant pris part aux opérations ou ont été informées des préparatifs et n'ont même pas été appelées comme témoins à la barre, ce qui aurait été le cas dans un procès réellement contradictoire. Tout s'est passé comme si le verdict allait de soi, et surtout comme si le procès était couru d'avance. Dans le même dossier, le général Gilbert Dienderé met en cause plusieurs autres officiers et tout porte à croire que ceux-ci, certainement bien positionnés, ne subiront pas les rigueurs du Code pénal. Le général Djibril Bassolé, bénéficiaire d'une liberté provisoire, ne jouit pas, pour l'instant, de cet assouplissement décidé par le juge dont la décision a été détournée sur intervention de l'exécutif. Dans son cas, les autorités politiques ont été jusqu'à défier les Nations unies qui demandent la relaxe pure et

simple et l'indemnisation du général Bassolé. Les épisodes de cette Justice politique ont contraint le ministre de la justice à s'expliquer, par un exercice de funambulisme intellectuel, sur ses affirmations sur le concept d'arsenal juridique. Il aura convaincu peu de gens car sa démonstration aurait été plus efficace s'il avait apporté la précision qu'il invoque au moment de recourir à l'argument de l'inexistence de la mise en résidence surveillée dans l'arsenal juridique burkinabè, en parlant du cas de l'ex-Premier ministre Luc Adolphe Tiao.

Neutraliser l'adversaire politique

Le plus marquant dans l'existence de cette justice politique, c'est que certains supporters du ministre de la Justice, à la suite de son interview dans le journal *Le Pays*, ont ouvertement reconnu que le général Bassolé ne devrait pas être remis en liberté, au mobile qu'en cas de retournement de situation politique, eux, les insurgés, seraient « foutus ». On le voit bien, la justice doit servir à neutraliser un adversaire politique même si, dans l'opération, les vraies victimes ne se voient pas rendre justice. Pourvu que la supériorité politique soit sauvegardée. Lorsque l'ambassadeur de France au Burkina Faso a affirmé que le président Macron avait choisi le Burkina Faso pour y prononcer son discours sur l'Afrique parce que ce pays est « un modèle de démocratie », on peut se demander s'il prend en considération la justice qui est pratiquée dans ce pays.

Il faut encore se rappeler que le Burkina Faso de la Transition avait déjà refusé d'appliquer la décision de la Cour de justice de la CEDEAO lors des élections de fin de transition en 2015. La brève interpellation de François Compaoré à Paris a ravivé la conception partisane de la jus-

tice. Les tenants de cette forme de justice voudraient voir le frère cadet de Blaise Compaoré extradé ipso facto au Burkina Faso, au mépris de toute règle de procédure qui donne au juge français le devoir d'examiner le cas en entier avant de prendre une décision.

Plus besoin de juge ni de tribunal

François Compaoré serait déjà coupable parce que certains l'ont décidé. Il ne reste qu'à exécuter la sentence. Plus besoin de juge ni de tribunal. Une application rigoureuse du droit ne ferait pourtant pas échapper les coupables à la justice. Il suffirait, dans le cas présent, de soumettre au juge français les faits nouveaux qui ont justifié la réouverture, en 2017, d'une affaire déjà jugée par la même justice burkinabè, il y a quelques années. Ce faisant, les partisans de la justice idéologique contraignent les promoteurs de la justice universelle à adopter des postures qui semblent les ranger aux côtés des victimes de cette justice. L'impression est donnée de défendre ceux qui subissent le courroux des « justiciers du peuple ». Pourtant, à bien y regarder, ils sont les principaux bénéficiaires d'une justice équitable et universelle qui s'appliquerait sans tenir compte des justiciables. L'histoire foisonne de situations où les vainqueurs du moment ont appliqué une justice idéologiquement orientée. Ce fut le cas après la révolution de 1789 en France où les révolutionnaires conduits par les Danton, Robespierre et Saint Just, ont guillotiné leurs adversaires sans discernement, avant de se voir appliquer, un peu plus tard, le même sort par le peuple excédé qu'ils déclaraient défendre.

Le droit est la protection de tous et y déroger rompt la magie qui y est attachée. Dès lors que les citoyens n'ont plus la garantie d'être protégés par la justice au moment de rendre compte de leurs actes, ils se donnent la légitimité du recours à la force ou au désordre pour, au moins, sauvegarder leur intégrité. Pratiquer la justice partisane met toute la société en danger, y compris ceux qui en sont les auteurs, mêmes s'ils ont la illusion d'être à l'abri. De la révolution, de 1983 à 1987, à la rectification de 1987 à 1991, de 1992 à 2014, puis de 2015 à 2017, des groupes ayant les rênes du pouvoir d'Etat ont appliqué une justice souvent partielle. Ils s'en sont toujours repentis. Mais quand donc prendra fin la spirale négative pour laisser la place à une société d'équité qui va permettre le bien commun ? Peu nombreux sont les utopistes qui croient encore à cette aube dorée, idéal des philosophes anciens qui, jusque-là, ne voient le jour nulle part sur la terre.

Siaka Coulibaly

Aminata Rachow, activiste

« Beaucoup d'internautes sont des titrologues »

Connue sur les réseaux sociaux pour son activisme au quotidien, Aminata Rachow nous a accordé cet entretien qui permet de la découvrir au-delà de sa page Facebook.

Qui est Aminata Rachow ?

Ramata Rachow est une Burkinabè vivant en Allemagne. Je suis une activiste surtout connue sur les réseaux sociaux et une jeune femme engagée en faveur de la bonne gouvernance dans son pays d'origine.

Quel a été votre parcours du Burkina en Allemagne ?

J'ai servi quelques années à l'hôpital Sourou Sanou de Bobo-Dioulasso avant de partir pour l'Allemagne.

Pouvez-vous nous parler de votre petite famille ?

Ma petite famille va bien, je me résume à cela.

Vous êtes très active sur les réseaux sociaux. Vous avez l'habitude d'y partager systématiquement des sujets d'intérêt. Avez-vous toute une équipe qui vous appuie en faisant ce travail de veille ?

Rire... Non, je n'ai pas d'équipe en ce qui concerne les informations sur ma page Facebook mais s'agissant du groupe « Burkina Kibaria », dont je suis la fondatrice, plusieurs personnes m'assistent dans son administration afin de faciliter la fluidité dans l'approbation des différents écrits que nous recevons des adhérents. Il y a également le site web d'information « Burkina Kibaria », www.burkinakibaria.com, qui est animé de façon professionnelle par une équipe technique et des journalistes de métier. Mon engagement me prend beaucoup de temps, mais je suis organisée de sorte à pouvoir relayer des informations en temps réel.

Vous êtes critique à l'endroit du pouvoir MPP, ce qui vous vaut des réactions parfois violentes d'activistes présumés proches du pouvoir. Comment réagissez-vous à ces attaques ?

Je ne suis pas critique avec le pouvoir MPP, je fais simplement un travail de veille permanente du contrôle des actions du régime en place. J'apprécie les bonnes actions à leur juste valeur et je dénonce les mauvaises. D'ailleurs, mes posts visent aussi bien le pouvoir que l'opposition. Je ne suis contre personne mais je ne vais pas non plus jeter de fleurs à qui que ce soit en ce qui concerne la gouvernance de mon pays si rien ne va.

Quand aux attaques contre ma personne, c'est la démocratie et la liberté d'expression, je respecte les points de vue contraires. C'est par conviction que je dénonce certaines choses et si cela suscite des réactions, c'est la preuve que



Aminata Rachow : « Les politiques s'adonnent à leur jeu favori : la politique politicienne et l'instrumentalisation d'organisations de la société civile pour entretenir de faux débats de société au détriment des vraies questions de développement. »

mes publications sont lues et que je touche du doigt les vrais problèmes. Ce qui est regrettable, c'est que beaucoup d'internautes sont des « titrologues » ; ils ne prennent pas le temps de lire un article avant de se lancer dans des commentaires. Ce sont eux qui profèrent le plus d'injures, de menaces et font de l'intimidation. Certains d'entre eux croient que je suis à la solde d'un parti politique ou payée pour faire des posts, mais ils se trompent. Ceux qui applaudissaient quand je relayais, il y a deux ans, la fin de l'ancien régime et la résistance au coup d'État sont les mêmes qui me dénigrent aujourd'hui. On ne peut pas plaire à tous les internautes ni satisfaire tout le monde.

Militez-vous dans un parti politique ?

Non, je ne milite dans aucun parti politique ni en Allemagne ni au Burkina.

Quelle appréciation faites-vous de la situation sociopolitique au Burkina Faso ?

Je suis inquiète pour mon pays. Chaque parti politique est retranché dans son camp et tire les ficelles dans son propre intérêt, au grand détriment de l'intérêt supérieur de la nation. Depuis deux ans le Burkina vit une insécurité jamais égalée avec des attaques à répétition, surtout dans le Sahel, des enlèvements et des assassinats. Pire, ces agressions deviennent quotidiennes et banales au point que certaines populations, bien que dans leur propre pays, s'exilent car se sentant abandonnées par leurs autorités. Pendant ce temps, les politiques s'adonnent à leur jeu favori : la politique politicienne et l'instrumentalisation d'organisations de la société civile pour entretenir de faux débats de société au détriment des vraies questions de développement.

Le général de gendarmerie Djibrill Bassolé a bénéficié d'une liberté provisoire qui a suscité la colère de certaines OSC. Quel est votre commentaire sur cette affaire qui a dé-

frayé la chronique ?

Dans une démocratie, il existe l'indépendance de la justice. Il faut donc faire en sorte que l'exécutif n'interfère pas dans les affaires judiciaires. Il faut laisser les juges dire le droit.

En ce qui concerne les OSC, j'aurais voulu qu'elles marchent contre la vie chère, l'insécurité galopante et la justice pour les martyrs de l'insurrection et du coup d'État et leurs familles, etc. Être une OSC est un engagement permanent, on ne doit pas mener de lutte à géométrie variable.

Certains estiment que le Burkina Faso connaît un grave recul en matière de libertés. Partagez-vous cet avis ?

Certains cas nous obligent à dire qu'il y a un recul. Notre Constitution garantit la liberté d'expression à tous les citoyens et, selon cette même Constitution, « Tous les Burkinabè naissent libres et égaux en droits. » Partant de ce postulat, lorsqu'on interdit à certains Burkinabè de manifester pour donner leur opinion sur la vie de la Nation et qu'au même moment d'autres ont le droit de le faire, il y a manifestement un problème. La construction d'un État de droit démocratique a ses exigences auxquelles les gouvernants et les gouvernés doivent se plier.

Dans votre entourage, comment votre pays est perçu en Allemagne ?

Notre pays a besoin de se faire connaître davantage en Allemagne. Je suis souvent surprise qu'on me demande où est situé le Burkina. J'invite nos autorités à renforcer les partenariats avec l'Allemagne. Pour ma part, j'essaie, avec d'autres compatriotes et à travers différentes associations, d'organiser des activités culturelles de concert avec l'ambassade et le consulat pour vendre l'image du Burkina Faso.

Que pensez-vous de l'engagement de la femme en politique au Burkina ?

Les femmes ne sont pas beaucoup engagées en politique à mon sens. Leur taux de représentativité dans les instances dirigeantes du pays demeure faible. Les quelques-unes qui ont le courage de s'y engager se contentent de quelques postes de députés ou d'être membres du bureau politique de certains partis politiques.

Envisagez-vous de faire de la politique ?

J'y pense.

Entretien réalisé par
Ahmed Ouattara

Liste des officiers dégagés par les révolutionnaires

Arrêté n °1624 DN.AC .CAB du 4 octobre 1983. Il est procédé au dégagement des cadres officiers des différents armes et services ci-après des FORCES Armées Nationales :

I.GENDARMERIE NATIONALE

Lieutenant colonel Syé Ouattara
 Chef d'Escadron Ouédraogo Abel
 Chef d'Escadron Kaboré Yembi
 Lieutenant Kaboré Antoine
 Lieutenant Hien Alphonse
 Lieutenant Ouédraogo Ousmane
 Lieutenant Nacoulma Philippe
 Lieutenant N'Do Louis

II-ARMEE NATIONALE

1-Infanterie

Colonel Djerma Mamadou
 Lieutenant-Colonel Traoré Néna
 Lieutenant-Colonel Ky Nazaïre
 Lieutenant-Colonel Bila Sana Tiendrébéogo
 Lieutenant-Colonel Ouédraogo Eustache
 Commandant Koné Magnin

Commandant Coulibaly Pinsi
 Commandant Lompo Karim
 Commandant Tarnagda Harouna Moné
 Commandant Hien Tioboum
 Commandant Nonguierma Thomas
 Lieutenant Mido Kadeoua
 Lieutenant Ouoba Kagnompouri
 Lieutenant Kibsa Sedogo

Lieutenant Yiougo Boureïma
 Lieutenant Bouena Samba
 Sous-Lieutenant Zagré Alain

2-Armes blindées et cavalerie

Lieutenant –Colonel Salambere Kouaka
 Lieutenant –Colonel Congo Moumouni
 Lieutenant –Colonel Kambou Dibiri Jean-Marie

Capitaine Kamboulé Jean-Claude

3-Base aérienne

Commandant Christophe Laurent Kielwasser

4-Artillerie

Chef d'Escadron Compaoré André Rock
 Chef d'Escadron Somé Jean-Pierre

5-Train

Lieutenant-Colonel Kiendrébéogo Nobila Didier

Lieutenant-Colonel Ouédraogo Ousmane

6-Génie

Capitaine Congo Noufou Rémy
 Lieutenant Traoré Dramane

7-Intendance militaire

Intendant Militaire de 3° C1 Dabiré Kountahir Désiré

8-Officiers d'administration

Lieutenant-Colonel Ouédraogo Yemdaogo Roger

Lieutenant Kiemdé Poko

9-Chancellerie

Capitaine Sarré Joanny

Lieutenant Ouédraogo Amidou

Lieutenant Tiendrébéogo Toussaint

10-Matériel

Lieutenant Palenfo Amidou

Capitaine Passoum Bagna

11-Santé

Médecin-Commandant Jean Baptiste Ouédraogo

Commandant Kambou Sié Appolinaire ●

AQUAMATE

OSMOSEUR POUR AFFINAGE DE L'EAU DE BOISSON

AVANTAGES

- LIVRAISON A DOMICILE
- MONTAGE GRATUIT
- ECONOMIQUE
- GAGNER DU TEMPS

L'EAU PURE C'EST LA VIE